COMPTE-RENDU de la COMMISSION PERMANENTE D'ETUDES et du COMITE TECHNIQUE du 07/04/2015

La composition permanente d'études est composée des représentants de l'administration (chefs de cour), des organisations syndicales des magistrats (USM et SM) et des fonctionnaires (UNSA Justice – CGT – C justice), La composition du comité technique est identique mais ne comporte pas les organisations professionnelles des magistrats. L'administration est renforcée par les experts du SAR (DDARJ, RGRH, RGI et RGF).

- Approbation du procès-verbal du CT du 02.10.14

- Sur le budget :
  Budget contraint en 2014 qui n'a pas couvert l'exercice, mais il y a eu des dotations complémentaires en fin d'année. Les plus gros postes de dépenses sont le gardiennage, la maintenance et le nettoyage, d'où les difficultés récurrentes d'approvisionnement en fournitures dans les juridictions.
  Les objectifs d'économie pour 2015 sont les suivants : - 10 % sur les frais de déplacements, - 10 % sur les frais postaux, - 3 % sur les fluides, - 30 % sur les frais de gardiennage.

- Sur la masse salariale et le plafond d'autorisations d'emplois :
  Pour 2015, la masse salariale et le plafond d'autorisations d'emplois (respectivement en baisse de 700000 euros et de 10 Équivalents Temps Plein par rapport à 2014) doivent être respectés.
  En 2014, les juridictions ont notamment été soulagées par les missions de 6 fonctionnaires délégués, de 7 fonctionnaires placés, de 7 greffiers réservistes et de 43 vacataires. Les ETPT assistants de justice non comblés sont basculés sur les ETPT agents temporaires. A partir de septembre, si il n'y a pas d'abondements, il n'y aura pas de vacataires dans les juridictions.

- Sur la localisation des emplois :
  La circulaire n'a pas été publiée pour l'instant et est prévue pour mai. La question sera abordée lors de la prochaine CPE.

- Sur la mise en œuvre du Chorus Portail Pro :
  Prévu pour la dématérialisation totale des frais de justice. Le déploiement sur la Cour d'appel de BOURGES est prévu pour juin. Ouverture du portail le 3 juin 2015.
  Grande journée portes ouvertes Frais de Justice prévue le 26 mai à la Cour.

- Sur le déploiement de la carte agent :
  Carte personnelle permettant à l'agent de s'authentifier et de signer électroniquement et qui suit l'agent toute sa carrière. Le RGIa effectue le recensement des utilisateurs. Le SAR procédera à la distribution et l'activation des cartes dans la salle de formation et se déplacera pour NEVERS et CHATEAUROUX.

La réactivation du site pilote du TI de BOURGES est prévue au second semestre 2015.

- Sur les astreintes et indemnités d'intervention :
  Le paiement sera régularisé sur la paie d'avril.

- Sur les personnels placés :
  Concernant les deux jours de congés non attribués aux greffiers placés, le SAR attend la position écrite de l'administration centrale harmonisant ainsi les pratiques d'attribution des jours au niveau national.

- Sur les agents en situation de handicap :
  Un aménagement de poste de travail est en cours au TGI de BOURGES, un autre est prévu sur le TI de NEVERS. Les aménagements de poste suivent les agents.

- Sur la formation :
  Migration de Winstru à Cassiopée Module Instruction prévue cette année sur l'ensemble du ressort avec formation à l'appui par le SAR.
  Pour l'ensemble des formations concernant les différents modules Cassiopée, il est judicieux de se tourner vers les formations ENG.
  Pour les préparations aux concours et examens, un système de « tutorat » pourrait être envisagé en interne pour pallier aux manques de formation pour raisons budgétaires.

- Sur le plan de sûreté :
  Un guide pratique sûreté (précisions sur les acteurs, les outils, les systèmes de protection) a été établi par la direction des services judiciaires.
  Le crédit sûreté pour le ressort est de 50000 euros. Toutes les demandes arbitrées au titre du plan de sûreté pour 2015 concernent le TGI de NEVERS (vidéo-surveillance, blindage de porte et digicode & un réserviste agent de sécurité).

- Sur la santé au travail :
  Il n'y a toujours pas de médecin de prévention sur le ressort de la Cour. Possibilité de saisir le médecin coordonnateur à Dijon mais sous réserve de déplacement de l'agent.
  Le groupe de travail sur les risques psycho-sociaux poursuit ses travaux. Une fiche d'information actualisée a été diffusée dans les juridictions en mars 2015. Après validation lors de la réunion du 12 mai, un questionnaire à destination des fonctionnaires et des grilles à destination des encadrants seront diffusés pour restitution des analyses fin 2015/début 2016.

- Sur les solutions d'impression :
  L'objectif est de réduire les solutions d'impression individuelles. Un audit est lancé. Une nouvelle architecture optimisée des schémas d'impression a été confiée à la Société Ricoh qui va se déplacer dans les juridictions et proposer des solutions en terme de réduction des coûts.

- Sur les frais de déplacements :
  Un marché de voyage a été conclu via le SAR pour les déplacements professionnels, congés bonifiés ou mutations professionnelles pour l'outre-mer. Cette formule entraîne des difficultés d'hébergement ou des surcoûts en dépit des objectifs d'économie. Il est proposé par le SAR que ce marché soit utilisé à titre exceptionnel pour les longs séjours ou les

avances nécessaires et que le fonctionnement antérieur reste d'actualité.
Le délai actuel de remboursement des frais de déplacements est de 15 jours / 3 semaines.

- Prochaines réunions :
  Prochaine CPE : après le 20 juin
  Prochain CT : fin septembre – début octobre